

République Française - Département du Doubs – Canton de Saint-Vit –
Commune d'EMAGNY

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 7 juillet 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 9 Absents : 2 Votants : 10

Date de convocation : 03/07/2023

Affichage de la convocation le : 03/07/2023

Affichage du compte rendu le : 11 juillet 2023

ETAIENT PRESENTS : Émeline BARBIER, Thérèse BEAUFILS, Victoria BILLOD, Antoine COTTIN, Martial DARDELIN, Bernard FIROBIND, , Aimé HUOT, Gérard PERRIN, Sylvie SOTTIAU.

PRESIDENT DE SEANCE : Martial DARDELIN.

EXCUSE : Audrey GUILLAUME, pouvoir à Sylvie SOTTIAU

ABSENT : Jean-Yves AIT ALLOUACHE,

SECRETAIRE DE SEANCE : Thérèse BEAUFILS,

Ordre du jour :

- Informations :

Prevention canicule

Lutte contre les feux de forêt :

Le point sur les restrictions d'eau

Autorisations d'urbanisme délivrées

Droit de préemption

- Délibérations

1. Désignation d'un secrétaire de séance

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal

- Dossiers et délibérations

3.Travaux rue de Chevigney – avenant contrat d'honoraires

4.Espace Beurivage : Travaux et demande de subventions

5.Maison Quartier : Suite à donner

6.Contribution FSL (Fonds de Solidarité Logement) et FAAD (Fonds d'Aide aux Accédants à la Propriété en Difficulté).

7.Remboursement de facture à une conseillère municipale

8.Loyers impayés- Procédure d'expulsion – Autorisation à ester en justice

9. Tarification des salles de la Gare et Cérutti

10. Convention signalétique

11. Recensement général de la population 2024

. Questions diverses

Stationnement de caravanes sur terrain privé

Le point sur les travaux réalisés

Limitation de vitesse

Fermeture du réseau cuivre

Animations d'été

1/DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal et procède à la vérification du quorum. A l'unanimité, le conseil municipal nomme Thérèse BEAUFILS secrétaire de séance.

Vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2023/07/07/01

2/APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 4 mai 2023.
Le procès-verbal de la séance du 4 mai 2023 n'appelle ni remarque ni observation.

Vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2023/07/07/02

INFORMATIONS

- **Prevention canicule** : En cas d'alerte canicule, le Maire propose de permettre aux personnes les plus exposées de se rafraîchir dans la salle de la mairie appelée « salle voutée ».
- **Lutte contre les feux de forêt** : Une information de prévention et de conduite à tenir en cas d'incendie a été diffusée sur le site de la commune et sur Panneau Pocket.
- **Le point sur les restrictions d'eau** : Des messages d'information ont été réalisés concernant le niveau 1 des restrictions d'eau en raison de la sécheresse, suite à l'arrêté préfectoral.
- **Autorisations d'urbanisme délivrées**
 - **Permis de construire** : néant
 - **Déclaration préalable** :
 - *BILLOD Julien – 56 Grande Rue – Installation d'une piscine hors sol*
 - *GATTAUD Georges- 3 rue des Tilleuls- Bardage 2 pignons*
 - *JOLY Julien – 10 rue des Diligences - Changement de fenêtres*
 - *MALIVERNAY Thomas – 8 G rue des Tilleuls – Installation d'une piscine hors sol*
 - *GRUET Marc- 5 rue du Champ du Moulin – installation d'une pergola.*
 - *DEMOULIN Josiane – installation de panneaux occultants gris rue du Château d'eau et Grande Rue*
 - **Certificat d'urbanisme** :
 - *CUa 2521723C0003 : : Lieudit « Lage de la Folle » A 218, A 219, A 229. Lieudit « Champs des Enfants » A 272, A 274, A 276, A 277. Lieudit « Près de l'Isle » C 225 et C 227. Lieudit « Aux Essarts » C325 et C 327. Lieudit « Aux Sauçois » C 632.*
 - *CUa 2521723C0004 : 14 Rue de la Gare*
 - *CUa 2521723C0005 : Lotissement Champs Montants : B 463, B 475, B 476*
 - *CUa 2521723C0006 : Lotissement Champs Montants : B 465, B 478.*
 - *CUa 2521723C0007 : 13 rue de l'Avenir*
- **Droit de préemption** : aucun lot n'a fait l'objet de l'exercice du droit de préemption.
 - Lot des Champs Montants : vente des parcelles B 463, B 475, B 476
 - Lot des Champs Montants : vente des parcelles B 470 et B 483
 - Lot des Champs Montants : vente des parcelles B 465 et B 478

- Lot des Champs Montants : vente des parcelles B 457, 471, 472, 481, 482.
- Vente maison 14 rue de l'Ancienne Gare
- Vente maison 13 rue de l'Avenir

3/ TRAVAUX PLACE DE LA MAIRIE ET RUE DE CHEVIGNEY – AVENANT AU CONTRAT D'HONORAIRES

Monsieur le Maire rappelle l'engagement de la mission de maîtrise d'œuvre concernant la sécurisation de la traversée de la commune et portant sur les travaux à réaliser place de la mairie, et rue de Chevigney, confiée à la société BEJ pour un montant initial de 4 350 € HT. Le montant prévisionnel des travaux était évalué à 60 000 € HT avant étude. Le montant final du chantier étant de 119 000 € HT, il doit être procédé à la signature d'un avenant d'un montant de 4 277,50 € HT (5 133 € TTC), portant la mission de maîtrise d'œuvre au total de 8 627,50 € HT (10 353 € TTC).

Le Conseil municipal vote ces travaux pour un montant de 8 627,50 € HT (10 353 € TTC).

Vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2023/07/07/03

4/ESPACE BEAURIVAGE TRAVAUX ET DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) lancé par le gouvernement, ayant fait l'objet d'une contractualisation entre la communauté de communes du Val Marnaysien et l'État, la commune d'Emagny a proposé le projet de réhabilitation de l'espace Beurivage, ancien camping du même nom, en espace convivial et ouvert aux enfants et aux familles.

Le projet prévoit la réalisation d'un garde-corps pour sécuriser les abords de la rivière, l'installation de d'abris avec accès pour personnes à mobilité réduite, comportant chacun une table et 2 bancs, la plantation d'arbres d'espèces variées et adaptées à notre région.

Il sera également procédé à l'installation d'un garde-corps sur la plateforme réalisée sur l'ancien bâtiment des sanitaires, lieu destiné à l'accueil d'événements (musique, théâtre, conteur...), et au raccordement du site à l'eau et l'électricité.

Dans le cadre du programme national « savoir rouler à vélo », il est également proposé d'aménager un circuit d'initiation à la circulation sur les voies intérieures au parc, dispositif déjà utilisé chaque année par l'école primaire.

Le maire propose l'adoption du plan d'aménagement et la sollicitation des subventions éligibles au projet CRTE.

Devis estimatifs du projet :

<u>Nature des travaux</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Montant TTC</u>
Abris 4 pans avec table et bancs	12 350 €	14 820 €
Tables et barrière coté rivière	3 795 €	4 554 €
Garde-corps plateforme kiosque	5 664 €	6 797 €
Électricité	5 905 €	7 086 €
Plantations d'arbres	5 254 €	6 305 €
Parcours pédagogique vélos	1 100 €	1 320 €
CDEI (chantier d'insertion)	3 674 €	3 674 €
Totaux	37 742 €	44 556 €

Le Conseil municipal valide le projet, dont la réalisation sera programmée sur trois exercices budgétaires, pour un montant de 37 742 € HT, soit 44 556 € TTC et autorise le maire à solliciter les subventions pour lesquels ce programme est éligible et notamment une aide financière au titre du CRTE.

Vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2023/07/07/04

5/MAISON QUARTIER : SUITE A DONNER

Le Conseil Municipal a pris acte de l'étude de l'opération prévisionnelle, compte-tenu du montant important qu'il resterait à financer par la commune, des taux d'emprunts à long terme, du taux d'endettement qu'il en résulterait pour la commune et de l'impossibilité de monter l'opération avec le relais de l'EPF (Établissement Public Foncier) du Doubs, la CCVM ayant renoncé à l'adhésion à ce dispositif de portage dont bénéficient toutes les communes du Doubs à l'exception de celles de CCVM, le Maire propose de ne pas donner suite à la réhabilitation du bâtiment pour les deux exercices à venir.

Débat

En absence de portage par l'EPF, il sera procédé au cours des deux prochains exercices à la recherche d'un partenariat pour permettre d'aboutir à la réalisation d'un programme qui permettra de réhabiliter une surface commerciale susceptible d'accueillir à terme des activités complémentaires à celle du tabac-presse actuel, et de créer entre 2 et 4 logements, dont éventuellement une maison d'accueil maternel pour développer à Emagny un accueil de la petite enfance.

Vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2023/07/07/05

6/CONTRIBUTIONS FSL (Fonds de Solidarité Logement) ET FAAD (Fonds d'Aide aux Accédants à la Propriété en Difficulté).

- Participation FSL : Le FSL intervient pour aider toutes personnes ou familles dont les conditions d'existence et de ressources notamment, ne permettent pas d'accéder à un logement décent de s'y maintenir et y disposer de la fourniture d'eau et d'énergie.

- Le budget du FSL est alimenté par les contributions volontaires des communes, de la CAF, des bailleurs sociaux, du Département et de l'État dans le cadre du plan logement. Il intervient dans différents domaines :

Accompagnement social des personnes, plans d'actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle, les aides à l'accès au logement par le financement de dépôts de garantie, les aides au maintien du statut de locataire : aide au paiement du loyer, les aides aux impayés d'énergie et d'eau.

- Participation FAAD : La CAF met à disposition des travailleurs sociaux afin mettre en place l'accompagnement des familles afin de consolider et sécuriser leur projet d'accession à la propriété.

Le conseil municipal valide le versement de ces 2 participations à hauteur de 372,10 € au titre du FSL (soit 0.61€ x 610 hab.) et 183,00 € au titre du FAAD (0.30€ x 610 habitant) pour l'exercice 2023.

Vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2023/07/07/06

7/ REMBOURSEMENT DE FACTURE À UNE CONSEILLERE MUNICIPALE

Afin de bénéficier d'un tarif préférentiel en vue de la retraite aux flambeaux, Mme Émeline BARBIER a effectué des achats avec sa carte bancaire personnelle.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer ce remboursement de matériel pour Mme Émeline BARBIER à l'usage municipal pour un montant de 99 €.

Vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2023/07/07/07

8/ LOYERS IMPAYÉS – PROCEDURE D'EXPLULSION – AUTORISATION D' ESTER EN JUSTICE

Le Conseil municipal du 21 janvier 2022 à autoriser le maire à engager une procédure d'expulsion à l'encontre d'un locataire d'un logement communal qui ne respecte pas ces engagements en matière de paiement de loyer et de charges locatives.

La situation ne connaissant pas une situation normale ni d'amélioration significative depuis le début du contrat de location, et les engagements pris par la personne concernée et ses cautions n'étant pas respectés depuis le 1^{er} janvier 2023, conformément aux dispositions légales s'appliquant, le maire doit engager une procédure par voie d'huissier afin de transférer au tribunal administratif le soin de mettre un terme au contrat de location.

Le maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour engager un huissier, régler la facture afférente, et engager la procédure d'expulsion et ester en justice.

Les frais inhérents au recouvrement des impayés sont à la charge du locataire. Un titre de recettes sera émis pour les frais engendrés au titre de 2022 et également pour la procédure à venir.

Vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2023/05/04/08

9/ TARIFICATION DES SALLES DE LA GARE ET DES SPORTS

Le coût de fonctionnement des salles de l'ancienne gare et de la salle des sports représente une charge importante pour le budget communal. Les travaux réalisés au cours des deux dernières années, afin d'optimiser la performance énergétique de ces locaux, ont permis de stabiliser la charge malgré les augmentations importantes appliquées à la fourniture d'énergie.

Les activités accueillies à la salle Cerutti s'adressent à un large public dont une faible proportion demeure à Emagny. Elles font l'objet d'une tarification payée par les personnes inscrites dans les différentes activités. Il a été convenu avec les associations concernées une participation à la prise en charge des coûts de fonctionnement.

Pour la saison 2023-2024 le tarif annuel pour une heure d'occupation est fixé à 175€, montant qui sera répercuté dans le prix des adhésions aux activités. Ce forfait correspond à une prise en charge de 50% par la commune.

Le club de judo, qui accueille exclusivement des enfants pour la plupart habitant Emagny, et qui est propriétaire des tatamis, sera dispensée de contribution aux charges de fonctionnement.

Le maire sollicite le Conseil municipal pour l'autoriser à appliquer la tarification pour la saison prochaine.

Vote : Pour : 10 Abstention : Contre :

Délibération 2023/07/07/09

10/ CONVENTION SIGNALÉTIQUE

En 2017 le Conseil Municipal avait acquis pour le compte des commerçants des panneaux signalétiques afin de les identifier au sein du village. Un nouveau commerçant a demandé à être fléché dans la commune.

Nous sommes dans l'attente d'un devis de l'entreprise qui a fourni cette signalétique. Le devis sera présenté au commerçant qui a fait la demande et une convention sera signée.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer cette convention.

Vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2023/07/07/10

11/RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION

En 2024 entre le 18 janvier et le 17 février la commune devra réaliser le recensement général de la population d'Émagny. Ce recensement permet d'ajuster les populations de chaque village. Le Maire rappelle que les dotations de l'État sont calculées sur la base de la population municipale.

Ce recensement nécessite la nomination d'un coordonnateur communal qui bénéficiera d'une formation spécifique dispensée par l'Insee et qui sera l'intermédiaire entre le ou les agents recenseurs et l'Insee.

Débat

Le conseil municipal valide la proposition du maire de confier la fonction de coordonnateur communal et de nommer Madame Sylvie SOTTIAU pour cette mission.

Vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2023/07/07/11

12/ QUESTIONS DIVERSES

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Pôle sportif

Dans le cadre du projet de réaménagement du pôle sportif, il est nécessaire de procéder au levé topographique de la totalité du foncier communal concerné.

Le maire propose de confier la mission à la société BEJ, sur la base du devis proposé au montant de 3 300 € HT, soit 3 960 € TTC.

Vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2023/07/07/12

Accompagnement par l'AUDAB de la démarche de révision du PLU.

Dans la perspective de l'actualisation des documents d'urbanisme et pour garantir à la commune le maintien des du classement des zones préalablement définies dans la version 2013 du PLU, le Conseil Municipal valide le lancement de la procédure de sa révision.

L'objectif pour la commune d'Émagny, identifiée en tant que polarité dans l'armature territoriale du SCoT, est d'intégrer les orientations poursuivies par le SCoT et de disposer d'un document d'urbanisme qui prenne en compte les objectifs de la loi Climat et Résilience avant 2027.

Le Maire propose un accompagnement par l'Agence d'Urbanisme Besançon Centre Franche-Comté (AUDAB), et de signer une convention pour les prestations suivantes :

- Appui à la rédaction du CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) pour retenir un bureau d'étude en charge de la révision du PLU.

- Analyse des offres, définition des critères de sélection, choix du bureau d'étude et lancement.
- Le suivi des travaux du bureau d'étude et participation aux réunions de travail et relecture des documents.

Le montant de la prestation s'établit à 25 jours, au tarif de 550 € par jour.

Vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2023/07/07/13

Le point sur les travaux réalisés. :

Antoine COTTIN porte à la connaissance du Conseil Municipal l'ensemble des travaux de voirie réalisés au cours du second trimestre :

- Rue des Villas et rue de l'Avenir : Réfection et aménagement d'un trottoir piétonnier.
- La montée de l'école : Réfection des circulations piétonnières pour l'accès à l'école et à l'espace de jeux des enfants et des jeunes, et l'accès aux véhicules autorisés au parking de l'école et du périscolaire.
- Les arbres de la D8 (à hauteur du chemin n°7) : De nombreux arbres menaçaient de tomber sur la RD 8, la coupe et l'enlèvement du bois ont été réalisés proprement et avec une grande efficacité par un affouagiste qui avait remis une proposition à la suite de l'appel d'offre public qui avait été publié.

Le mur de l'église de PIN

Le Conseil Municipal a examiné les offres remises par quatre entreprises et souhaite retenir la proposition la moins disante qui répond aux exigences du marché. Cette proposition est transmise à la mairie de Pin qui assure le pilotage et le portage de cette opération.

Animations d'été et projets d'activités sportives et culturelles pour la rentrée 2023/2024.

Emeline BARBIER fait part de ses recherches et de l'offre d'activités pour la rentrée de septembre 2023. Plusiueres activités ont été retenues qui s'ajoute aux activités existantes, atelier mémoire, yoga et Pilate.

Par ailleurs l'association Impact 25 a fait part de sa décision d'arrêter son activité à Émagny.

Limitation de la vitesse des véhicules dans la commune.

Malgré la présence d'un radar pédagogique et des nombreuses incitations à ralentir, il est navrant de constater que le comportement de nombreux automobilistes expose les usagers à des dangers inacceptables : à titre d'exemple non-respect des feux de régulation pendant les séquences de travaux, dépassement dangereux dans la Grande rue, stop non marqué, zone 30 non respectée devant l'école.....

Dans le cadre des travaux d'aménagement de sécurité qui débiteront à partir du 11 septembre, le Conseil Municipal se saisira de la décision de passer l'ensemble de la commune en zone 30.

Fermeture du réseau cuivre par Orange Réseaux. Orange a initié un vaste chantier de fermeture du réseau cuivre. Ce dernier va progressivement fermer tout le territoire à échéance 2030, ce qui implique une migration des usagers vers de nouvelles technologies plus modernes et plus performantes, telle que la fibre optique, les réseau très haut débit mobile et le satellite. **Notre commune sera concernée par la fermeture du réseau cuivre dès 2027.**

Le Conseil Municipal est invité à formuler ses remarques éventuelles avant le 15 septembre 2023.

Stationnement de caravanes en terrain privé.

Pour information, Monsieur le Maire indique que le stationnement des caravanes de gens et familles du voyage dans la zone de la Grande Glère est réalisé sur un terrain privé et sans avoir à solliciter l'accord ou l'autorisation de la mairie. La législation confère au Maire le devoir d'intervenir seulement si quatre conditions cumulatives sont réunies dont, le risque d'atteinte à l'ordre public.

Encaissement de l'indemnisation du mobilier volé à l'embarcadère

Notre assurance a procédé au remboursement de la table de pique-nique placée à rue de Moncley et volée, avec déduction de la franchise.

La séance est levée à
Emagny, le 11 juillet 2023
Le Maire,
Martial DARDELIN

